



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 25 janvier 2021

Compte rendu du CA supplémentaire de l'ANGDM du 19 janvier 2021

Le Président a convoqué un CA supplémentaire de l'ANGDM le 19 janvier, du fait de la décision tardive de la CNAV sur leur politique d'aides ASS qui aurait un impact sur les barèmes de nos ayants droit.

De ce fait, en accord avec les tutelles, elle voulait prendre des mesures transitoires pour l'ANGDM pour 2021, modifier le règlement national de notre ASS et nous conduire à l'horizon 2022 à nous rapprocher de la CNAV.

Communication :

Le Ministère du budget nous informe que l'agence vient d'être dotée en 2020, juste avant Noël, de 700 000 € pour les licenciés de 48 (arbitrage des tutelles du budget de la justice).

Concernant 2021, l'Etat s'engage à honorer les dossiers qui seront traités.

Le Directeur informe le conseil que la Ste-Barbe a été organisée en visio. Elle a été appréciée par les salariés.

Le nouveau protocole sur la reprise d'activité a été mis en place (1 jour par semaine pour les salariés qui en font la demande).

L'urgence de la CNAV nous oblige à la tenue d'un CA supplémentaire.

La CFTC a rappelé que l'ASS de l'ANGDM issue de la CAN est historique.

- Ce sont les partenaires sociaux qui décident de leur politique dans un cadre budgétaire défini par la COG.
- Un séminaire fin juin était prévu pour discuter des évolutions et des besoins de nos ayants droit.
- Une étude des besoins est en cours.
- Une étude budgétaire est en cours.
- Aucune réunion sur le sujet dans le détail a été organisée pour mesurer les incidences au terme d'une telle évolution.
- De ce fait, il n'était pas question de modifier le règlement national ASS.

- Un délibéré du CA pourrait dans l'urgence adapter les barèmes en attendant les discussions approfondies sur le sujet.
- Etc.

Les Fédérations, à l'unanimité, ont fait une déclaration dans l'esprit défendu par la CFTC. (joint en annexe1)

Après un long débat, la Direction et les tutelles, après une suspension de séance, acceptent la proposition des Fédérations et proposent un délibéré sans modifier le RNASS joint en annexe 2). Suite à cette avancée, l'ensemble des administrateurs ont voté à l'unanimité l'ensemble des mesures prévues par la délibération.

Ces mesures sont favorables à nos ayants droit. Concernant le calendrier de travail, celui-ci sera présenté au prochain CA.

Divers :

La CFTC a demandé à la Direction de mettre en place un accompagnement pour nos personnes isolées dans le cadre de la vaccination (prise de RDV, déplacement etc.).

La Direction est favorable à cette demande, elle va se rapprocher de la CAN pour voir ce qui peut être fait.

Raphaël MARGHERITA
Administrateur